

DESOGERME AGRISEC - Gamme viticole

DÉSINFECTANT DE PETITS MATÉRIELS ET BARRIQUES



- Homologation bactéricide, fongicide et virucide (Ministère de l'agriculture).
- Testé sur les Brettanomyces (Ces levures donnent au vin une mauvaise odeur de « cuir de cheval ») ITV Beaune.
- Produit utilisable en Agriculture Biologique*.
- Disponible en vrac ou aérosol.
- Auto-séchant et non résiduel (facilité d'emploi).
- Non irritant et compatible avec le contact alimentaire.
- Effet mouillant et pénétrant sur les barriques en bois.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Produit conditionné en *aérosol de 500ml* ou en *vrac concentré*
- Odeur caractéristique.
- Le produit actif du **DESOGERME AGRISEC** est une solution alcoolique de divers composés organiques, microbicides synergisés et mouillant.
- Contient du PHMB à 4 g/litre et ethanol alimentaire à 355 g/l.
- Exempt de chlore, phénol, iode, formol.
- N'attaque pas les plastiques ni les métaux (aciers, cuivre, laiton, aluminium).
- Désinfecte les surfaces, plans de travail et outils de coupe.
- Conforme aux normes **AFNOR NFT 72.181, 72.301 et EN 1650**.
- **Bactéricide(2%)** à très large spectre, **virucide(100%)** et **fongicide(40%)**.
- Usages : locaux de stockage, matériels de stockage, transport et culture.
- Homologation n°20050024 du ministère de l'agriculture.
- Les substances actives sont notifiées à l'annexe II (directive biocide CE98/8)

PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES :

- **Bactéricide** à très large spectre : Gram +, Gram -, (Pseudomonas aeruginosa, E.coli, Staphylocoque aureus, Enterococcus hirae).
- **Fongicide** : moisissures, levures, (Candida albicans et Aspergillus niger, Brettanomyces).
- Pas d'accoutumance des micro-organismes,
- **Virucide** : bactériophages, T2, MS2, X174, lactique n°66.
- DL 50 du produit concentré par voie orale chez le rat > à 2000 mg/kg,

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Facilement inflammable et irritant pour les yeux en *version vrac*.

- Extrêmement inflammable en *version aérosol*.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (essayer d'utiliser la totalité aux doses prescrites). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- *Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°834/2007.

MODE D'EMPLOI :

- Pulvériser **DESOGERME AGRISEC AEROSOL** à 30cm environ sur les surfaces à traiter (plans de travail, outils de coupe et/ou **AGRISEC VRAC** concentré ou dilué à 40 %, après nettoyage des contenants, de préférence à la vapeur ou à l'eau chaude. Attendre le séchage complet de la barrique avant réutilisation (15jours).
- Applications : décontamination sécateurs de taille et de vendanges, petit matériel de chai, paillasses de laboratoires, matériel d'analyse et de prélèvement œnologique, embouts de tuyaux, raccords de canalisations, cagettes de vendanges, tables de tri...
- Idéal sur les « niches » à problèmes : vannes à boule, robinet de dégustations, bondes de barriques, robinets de jauges, joints de portes de cuves, ...
- Les surfaces à contact alimentaire doivent être rincées à l'eau potable (pour enlever également les dépôts de germes morts) ou à la vapeur d'eau avant réemploi.
- En désinfection de barriques (et après détartrage à la vapeur d'eau) avec **ASEPTIC FUTS** (voir photo de droite), mélanger 5L d'agrisec avec 5L d'eau potable dans le bac, puis laisser tourner la pompe 4mn/ barriques. La solution peut être réutilisée jusqu'à 10 barriques.